



Déviances sociales et action publique Pourquoi faire appel à la statistique ?

Dans de nombreux domaines de l'action publique, l'insécurité en particulier, la statistique est utilisée comme argument pour agir. Mais cela n'englobe pas la totalité de ses usages. Comme l'évaluation, la statistique pourrait être considérée comme un outil de gouvernance, un média pour suivre et partager des évolutions, sans que pour autant les données chiffrées ne soient fétichisées. Cet usage n'est vraiment possible que si l'outil statistique est reconnu pour ce qu'il est, c'est-à-dire une construction, dont les classements en catégories et séries, peuvent être critiqués, et négociés, par les acteurs qui en sont l'objet et par ceux qui les utilisent. Tel est le propos développé ici par Élisabeth Zucker-Rouvillois. Sociologue démographe, elle est chargée de mission au pôle recherche de la DIV, et membre de l'association Pénombre qui s'est donné comme objectif d'ouvrir des espaces de réflexion et d'échange sur l'usage des chiffres.

« Selon une périodicité assez régulière, la société française, sous l'effet de crises urbaines, relayées par la presse, décrit, met en chiffres et dénonce la violence des jeunes, notamment dans les quartiers populaires ». Ainsi s'ouvrait la préface de Claude Bartolone au document intitulé « Souffrances et violences à l'adolescence »¹. Un peu plus loin, le ministre évoquait le goût amer de l'impuissance à endiguer à la fois ce déchaînement de passion et sa cause ; et, par ailleurs, la voie étroite entre une possible exagération des faits et une sous-estimation de ceux-ci. Les quelques citations en encadré illustrent la permanence de la violence et, depuis le début du XIX^e siècle, lorsque la police des mœurs se généralise, soulignent combien ce phénomène interroge fortement la société qui le tolère de moins en moins, du moins dans certaines de ses formes. Accusés de ne pouvoir donner de réponse qui, de façon satisfaisante, puisse calmer l'effroi du désordre, les responsables politiques et administratifs trouvent un détour dans la recherche de chiffres. À l'aide d'arguments statistiques, l'opposition renforce sa critique des partis au pouvoir et les gouvernements en place justifient leur action.

LA STATISTIQUE SERT D'APPUI ET D'ARGUMENT À L'ACTION

Elle sert d'appui parce qu'elle repose sur un système d'équivalences qui permet aux phénomènes qu'elle décrit d'être extraits de leur spécificité locale et culturelle et de pouvoir être comparés dans l'espace et dans le temps². Le caractère de généralisation, permis

par les nombres, donne leur force aux constructions statistiques qui ouvrent la possibilité de lire des évolutions et de faire des hypothèses qui aident à construire des projections dans le futur, ou des calculs de risque probable. Les comparaisons dans l'espace conduisent à faire des corrélations entre différents critères d'observation et à établir des liens entre divers phénomènes.

La collecte des données

Les informations à l'origine des statistiques peuvent être recueillies à partir de données administratives dont la visée première n'est pas la statistique elle-même, mais qui existent à d'autres fins. Par exemple l'état civil, qui définit l'identité civile d'un individu mais peut servir aux statistiques de mouvement de la population : natalité, nuptialité et divorcialité, mortalité. Les renseignements statistiques peuvent provenir aussi d'enquêtes spécifiques organisées directement pour l'étude d'un objet précis (enquête sur le logement, enquête sur la santé). Elles s'appuient sur l'observation d'un échantillon représentatif de l'ensemble de la population étudiée. Cet échantillon peut être obtenu par sondage probabiliste ou par construction d'une sous-population représentative de la population que l'on cherche à observer (échantillon par quotas). Aujourd'hui des méthodes de construction d'échantillon assez sophistiquées combinent les deux méthodes de sondage. Une des difficultés de la méthode des sondages vient du fait que les résultats obtenus ne peuvent se rapporter qu'à la population d'ensemble et ne peuvent s'appliquer localement, sauf à prévoir à l'avance un ciblage particulier avec des sous-échantillons de taille importante.

Le passage par la boîte noire

Les constatations directes et sous-produits d'autres systèmes de recueil sont rassemblés dans des banques de données soumises à des traitements intermédiaires qui permettent la standardisation et la mise en équivalence des renseignements recueillis. **Cette phase technique**, qui passe par la catégorisation, le détour par les codes de classement et la fabrication des variables statistiques, **a quelques points communs avec la cuisine, tout en s'appuyant sur des théories scientifiques**. Certains chercheurs appellent « boîte noire », les recettes et clefs de passage, qui ne sont généralement pas connues du public, ni des usagers, mais devraient l'être pour ne pas fétichiser les résultats, pour les analyser et permettre le débat



entre les acteurs et les usagers auxquels s'adressent les informations recueillies.

L'interrogation sur la fabrication des données est alors souvent masquée par le discours sur le « bon chiffre ». La fiabilité des comparaisons qui repose sur la qualité des données recueillies n'est pas en cause. On insistera davantage ici sur la connaissance dont devraient disposer ceux qui utilisent les statistiques. Connaissant leur mode de construction, ils auront ainsi les éléments pour juger de la pertinence des rapprochements.

L'évolution de l'observation n'est pas l'évolution du phénomène

Ce qui est vrai de toute statistique, l'est d'autant plus pour celles qui relèvent des systèmes d'observation administratifs ou judiciaires ou de l'activité de la gendarmerie. Leur interprétation est d'un maniement extrêmement délicat dans la mesure où celles-ci traduisent au moins autant les infléchissements de la politique pénale et de l'activité des services de police et de gendarmerie que l'évolution quantitative réelle des actes de délinquance.

Les statistiques mesurant la prise en charge des mineurs auteurs d'infractions pénales proviennent de sept sources principales différentes. Chacune a ses définitions, ses modes de comptages et ses imperfections. Il est en toute rigueur impossible de les mettre bout à bout pour donner une image quantitative du traitement de la délinquance des mineurs allant de la constatation des infractions à l'exécution des mesures. L'absence de cette représentation chiffrée intégrée est dommageable : elle conduit à généraliser des résultats observés seulement en un point du système d'intervention pénale ou à remplacer des évaluations assurées par des témoignages reflétant le point de vue de tel ou tel acteur. Les statisticiens adoptent généralement le parti de « prendre des risques calculés d'imprécision statistique pour fournir malgré tout un tableau général où les ordres de grandeur sont significatifs »³.

C'est probablement ce type de pari qui donne l'audace de construire un système d'observation lorsqu'aucune mesure satisfaisante n'existe encore, comme cela a été le cas pour l'observatoire de l'enfance maltraitée et pour l'enquête sur les violences envers les femmes en France. Il faut alors bien garder en mémoire que ce qui est présenté concerne l'évolution de ce qui est observé par le dispositif d'observation et non pas l'évolution du phénomène lui-même : par exemple, la violence observée par

l'enquête envers les femmes et non la réalité de la violence envers les femmes.

Lorsque, le ministère des affaires sociales a voulu sensibiliser l'opinion au phénomène de maltraitance, il lança une campagne intitulée « Cinquante mille enfants sont maltraités en France : en parler, c'est déjà agir ». Le chiffre alors publié – 50 000 enfants maltraités – résultait de l'extrapolation au niveau national d'études monographiques locales réalisées en 1982 (en Meurthe-et-Moselle et dans la région parisienne). Encore cette extrapolation, à laquelle les auteurs avaient d'ailleurs vivement dissuadé de procéder, n'aurait-elle dû permettre de conduire qu'à une fourchette estimative de 30 à 40 000 mineurs. **Fidèle à sa mission, le chiffre de 50 000 enfants maltraités a fait parler et continue de faire parler.** Mais il est apparu avec le recul qu'il a surtout été amené à faire parler de lui. Les pouvoirs publics, qui entendaient inciter à la juste et nécessaire prise en compte des réalités des maltraitances, semblent avoir mis le doigt dans un engrenage d'une logique médiatique dont le développement et les finalités lui échappent. La presse a continué à citer ce chiffre de 50 000 comme si sa pérennité était inéluctable, et malgré les multiples critiques et désaveu des services ministériels. Même une estimation nationale rigoureuse portant sur 96 départements et réalisée par l'observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS), communiquée à la presse le 14 janvier 1993, rendant compte de certitudes limitées à 9 000 enfants maltraités n'a pu venir à bout de ces 50 000. Ce chiffre a fonctionné pour son propre compte, ou pour le compte de ceux qui le maintiennent en circulation⁴.

permettent de redouter les pires effets déjà observés à propos de la maltraitance des enfants. Il faudra aux responsables de ces enquêtes agir avec beaucoup de courage et de persévérance auprès des publics et acteurs concernés pour ouvrir les boîtes noires de ces collectes d'information afin de donner à ces acteurs et à ces publics les moyens de critiquer ces outils de mesure et d'en connaître les limites.

UN CHŒUR STATISTIQUE QUI SERT AU DÉBAT

Ceci n'enlève rien à la qualité du travail effectué par les statisticiens, ni à la légitimité du désir de connaître la mesure d'un phénomène pour mieux le comprendre et tenter de le maîtriser. Mais le travail ne sera fait qu'à moitié, si la mesure du risque de fétichiser les chiffres n'est pas prise, et si leurs limites et la manière dont ils ont été construits ne sont pas gardées en mémoire. La statistique pourrait alors véritablement jouer un rôle médiateur et aider au débat public, en renvoyant à la cité une image d'elle-même que les citoyens peuvent partager et remettre en question. Elle tiendrait alors le rôle du chœur dans la tragédie grecque, voix de la cité qui renvoyait au citoyen le point de vue du groupe et sortait chacun de sa singularité. Les sociétés se donnent une représentation d'elles-mêmes à travers des montages, des dispositifs et des institutions qui sont des moyens d'avoir prise sur la réalité et de ne pas s'y abîmer. Pour nos sociétés, la statistique est un de ces artefacts qui aident à s'orienter. ■

Élisabeth ZUCKER-ROUVILLOIS

DES RECHERCHES EN PLEIN DÉVELOPPEMENT

La quantification des déviations sociales constitue un des objets de la philosophie, de l'histoire et de la sociologie des sciences. L'utilisation de la statistique en médecine, a été étudiée par Georges Canguilhem⁵. Plus tard, Michel Foucault s'est intéressé à la statistique de la psychiatrie, et aux statistiques pénales⁶. Il existe aujourd'hui, à la suite de ces fondateurs, à la charnière de la philosophie, de l'histoire, de la sociologie et de la médecine un courant de pensée suffisamment important pour que deux nouvelles chaires aient été créées au Collège de France pour le représenter⁷. Un des titulaires, Ian Hacking, philosophe canadien anglophone, a consacré un important travail à ce que l'on pourrait traduire comme « la fabrique de l'enfance maltraitée »⁸. Dans cet ouvrage, Hacking, montre l'interaction entre l'interpellation de l'opinion, la demande de chiffres, la mise en place d'un dispositif d'observation statistique en lien avec un dispositif pénal, et la progression du phénomène. Ce même processus est en train de se produire avec les différentes violences qui sont désormais « qualifiées » et, qui, entrant dans une nomenclature pénale, sont enregistrées, allant du harcèlement moral au harcèlement sexuel qui peut aller jusqu'au viol. Chacun de ces actes est assorti d'une peine et comptabilisé dans des rubriques précises. On peut ainsi comprendre la progression récente des violences enregistrées sans que, pour autant, on puisse affirmer de façon certaine qu'il s'agit d'une augmentation des violences elles-mêmes.

Les comptes rendus de presse des premiers résultats de l'enquête sur les violences envers les femmes

1. Patrick Baudry et alii, *Souffrances et violences à l'adolescence*, ESF éditeur, 2000.
2. Alain Desrosières, *La politique des grands nombres*, La découverte, 1993
3. Bruno Aubusson de Cavarlay, La réponse pénale à la délinquance des mineurs, in Christine Lazerges et Jean-Pierre Balduyck, *Réponse à la délinquance des mineurs*, La documentation française, 1998
4. Frédéric Jésus, Dévoiler, chiffrer. Comment dévoiler l'ampleur et l'évolution des maltraitances de mineurs ? *Pénombre*, juillet 1995, n° 7
5. Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique*, PUF, 1966
6. Michel Foucault, *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975
7. Il s'agit de la chaire de « philosophie et histoire des concepts scientifiques », dont le titulaire est Ian Hacking, et de la chaire de « philosophie des sciences biologiques et médicales », dont la titulaire est Anne Fagot-Largeault
8. *Making and molding of child abuse* est un des chapitre de l'ouvrage de Ian Hacking *L'âme réécrite*, qui porte sur l'émergence et le développement considérable des personnalités multiples aux États-Unis et au Canada

LA VIOLENCE : QUELQUES RAPPELS DE L'HISTOIRE

Écoutons Arlette Farge relater ce qu'était la **vie des pauvres à Paris au xviii^e siècle**¹ :

« Le peuple résout ses conflits sur le champ, à coups de poings, de pieds, ou avec les outils de son travail. Sa violence, d'ailleurs ne s'exerce pas contre les riches – c'est pourquoi elle n'a guère été enregistrée par ceux qui ont écrit l'histoire. (...) l'affrontement individuel entre membres de classes différentes n'existe qu'exceptionnellement ; pour atteindre ceux qui les dominent, les pauvres n'ont qu'un moyen : s'en prendre aux soldats du guet, aux huissiers venant faire saisie, aux archers de l'hôpital arrêtant les mendiants. Les riches ne peuvent être directement atteints, il faut passer par ceux qui justement les défendent, ceux qui ont un ordre de faire écran entre la masse des pauvres et les minorités privilégiées. La police dès lors est le lieu limite sur lequel se fixe la colère du pauvre contre les puissants.

En dehors de ces "défis à l'ordre", (...), les incidents de la rue qui éclatent brusquement, partout, sont sans nul doute, une forme d'expression populaire. La violence obéit à une logique rigoureuse. Elle a ses règles et ses motifs, et ne surgit qu'aux endroits où se joue un subtil rapport de force entre les partenaires.

Il y a des lieux et des moments où le jeu de la différence entre les partenaires induit un type de conflit bien particulier. Ce sont ceux des échanges économiques et sexuels, ceux précisément où se vivent déjà des états de dépendance. Même si victimes et violents ont en commun une réelle précarité de condition, l'un des partenaires détient sur l'autre un droit ou un avantage.

La violence de la rue étonne nos sensibilités modernes. Les rapports des médecins et des chirurgiens du Châtelet chargés d'examiner les blessures et d'ordonner les soins nécessaires renseignent sur la gravité des coups et blessures. Tout est bon pour frapper : ustensiles tranchants, bouteilles, tabourets de bois, serpettes, poêlons et chaudrons, fourches de rôtissoires. Les outils comme les gestes de la violence sont à l'image des conditions de vie. L'agression est tout simplement une réponse à l'autre violence, celle des jours. »

Au **xix^e siècle**, la jeunesse était déjà perçue comme un groupe social instable et potentiellement dangereux. La « bande à Vitasse » composée de jeunes de 13 à 16 ans défrayait la chronique de l'année 1867². Les sociologues et criminologues de la fin du **xix^e siècle** développent l'idée que la criminalité est le signe d'une crise morale. Ces idées sont exposées notamment par Gabriel Tarde, Émile Durkheim et des statisticiens dépendant du ministère de la justice.

En 1893, Durkheim concluait ainsi *De la division du travail social* :

« Des changements profonds se sont produits, et en très peu de temps, dans la structure de nos sociétés ; elles se sont affranchies du type segmentaire avec une rapidité et dans des proportions dont on ne trouve pas exemple dans l'histoire. Par suite, la morale qui correspond à ce type social a régressé, mais sans que l'autre se développât assez vite pour remplir le terrain que la première laissait vide dans nos consciences. Notre foi s'est troublée ; la tradition a perdu son empire (...) le relâchement ne pourra prendre fin qu'à mesure qu'une discipline nouvelle s'établira et se consolidera. »

Le thème de l'extension de la délinquance juvénile va surgir au cœur de la réflexion scientifique et dominer les **années 1890-1914**. Citons pour illustrer cette période, l'étude de M. Raux, sur le quartier correctionnel de Lyon. Le constat statistique du directeur de la circonscription pénitentiaire du Rhône est très net : les deux tiers des jeunes délinquants soit n'ont pas de famille complète, soit sont issus de familles pauvres et « dont la moralité laisse à désirer ».

« Il est facile d'imaginer déjà ce que peut être l'éducation faite dans de telles conditions. Cette éducation, c'est l'abandon de l'enfant à ses propres inspirations ; c'est l'absence de toute idée de probité, de moralité ; c'est le mépris du fils pour la mère prostituée, pour le père débauché ; c'est la haine d'une marâtre, le dégoût du foyer ; c'est en un mot, le séjour permanent dans la rue, la compagnie des malfaiteurs et l'apprentissage du crime »³.

Plus tard, en 1922, Émile Garçon écrivait :

« Quoi qu'il en soit, le problème de l'enfance coupable demeure un des problèmes les plus douloureux de l'heure présente. Les statistiques les plus sûres comme les observations les plus faciles prouvent d'une part que la criminalité juvénile s'accroît dans des proportions fort inquiétantes, et d'autre part que l'âge moyen de la criminalité s'abaisse selon une courbe très rapide »⁴.

On se rappellera enfin, les « blousons noirs », les « lou-bards » et l'ouvrage de Jean Monod intitulé « Les bar-jos », publié à la fin des années soixante. ■

Élisabeth ZUCKER-ROUVILLOIS

1. Arlette Farge, *Vivre dans la rue à Paris au xviii^e siècle*, Folio histoire 1992

2. Christine Lazerges et Jean-Pierre Balduyck, *Réponse à la délinquance des mineurs*, La documentation française, 1998.

3. M. Raux, *L'enfance coupable. origine de la population du quartier correctionnel de Lyon*, AAC, 1890

4. É. Garçon, *Le droit pénal*, Payot, 1922, in C. Lazerges, J.-P. Balduyck, *op. cit*